



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 23 – Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2014

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 661-20141202**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du vendredi 28 novembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 23 – Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif (Ordre de l'Assemblée le 26 novembre 2014)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire et responsable des régions de la Métropole, de l'Outaouais et de l'Abitibi Témiscamingue
- M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) en remplacement de M^{me} Ouellet (Vachon)
- M. Lisée (Rosemont), porte-parole de l'opposition officielle pour la Métropole, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Rousselle (Vimont)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Traversy (Terrebonne) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 42, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Moreau (Châteauguay), M. Lisée (Rosemont) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

MOTION PRÉLIMINAIRE

M. Lisée (Rosemont) propose :

QUE, avant que la Commission entame l'étude de l'article 1 du projet de loi n° 23, la Commission entende, en vertu de l'article 244, dans le cadre d'une consultation particulière, les partis politiques représentés au conseil municipal de la Ville de Montréal.

À 12 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Laframboise (Blainville), M. Lisée (Rosemont) et M. Moreau (Châteauguay) font des remarques finales.

À 12 h 30, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 3 décembre 2014, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre Michel Auger

YV/cv

Québec, le 28 novembre 2014

